

Département Oise
Arrondissement Senlis
Ville de La Chapelle-en-Serval

N°22/2024 T

Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement « Le hameau boisé » situé à la fourche formée par les Rues du Stade (RD 118) et du Four à Chaux.

Nous, Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'arrêté reçue de la société EUROVIA (TSA 70011 69134 DARDILLY Cédex) sollicitant des restrictions de circulation et de stationnement à proximité immédiate du chantier ainsi qu'aux entrée et sortie des camions et engins de chantier nécessaires à la viabilisation du terrain ;

Considérant que, pour des raisons de sécurité des automobilistes et des piétons ainsi que pour le bon déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, Rues du Stade (RD 118), du Four à Chaux et du Chêne au Loup ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Pendant la période de réalisation des travaux soit 360 jours à compter du 8 avril 2024, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés, selon le plan joint :

A/ Rue du Pic Vert : accès et sortie des véhicules de chantier. Un « stop » sera instauré à la sortie du chantier.

B/ Rue du Stade, entre le 360 et la sortie de la commune, dans les deux sens de circulation

- le stationnement sera interdit
- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- la circulation des piétons sur le trottoir devra être sécurisée et sans entrave
- une signalisation concernant la circulation de véhicules de chantier devra être mise en place à distance suffisante et dans les deux sens de circulation.

C/ Rue du Four à Chaux, après aménagement de la voirie et intervention sur le réseau « eaux pluviales » : ACCES au chantier possible

- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- la circulation des piétons sur le trottoir et des cyclos sur la « piste cyclable » devra être sécurisée et sans entrave. Si cela est temporairement impossible, prévoir une déviation par la Rue du Chêne au Loup et mettre une signalétique spécifique pour informer les usagers.
- une signalisation concernant la circulation de véhicules de chantier devra être mise en place aux deux extrémités de la voie.

Les panneaux de pré- signalisation et de signalisation réglementaires sont à la charge de la société EUROVIA.

Article 2 : En raison de la circulation importante sur la Rue du Stade (RD 118), les horaires suivant de circulation des camions sur la RD 118 devront impérativement être respectés :

Interdit avant 9h00 et après 17h00.

Un nettoyage des voiries départementales et communales empruntées pour « le va et vient » des camions devra être effectué à la fin de chaque semaine et autant que de besoin du lundi au vendredi.

Article 3 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément au règlement en vigueur. Tout véhicule en stationnement interdit et gênant au titre de l'article 1^{er} du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement et d'un placement en fourrière.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- l'Unité Territoriale Départementale de Pont Sainte Maxence
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Orry-la-Ville
- Mesdames et Messieurs les Elus de La Chapelle-en-Serval
- Le Service de la Police Municipale
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
- Les Services Techniques Municipaux
- Société EUROVIA
- société COGEDIM ✓
- Affichage.

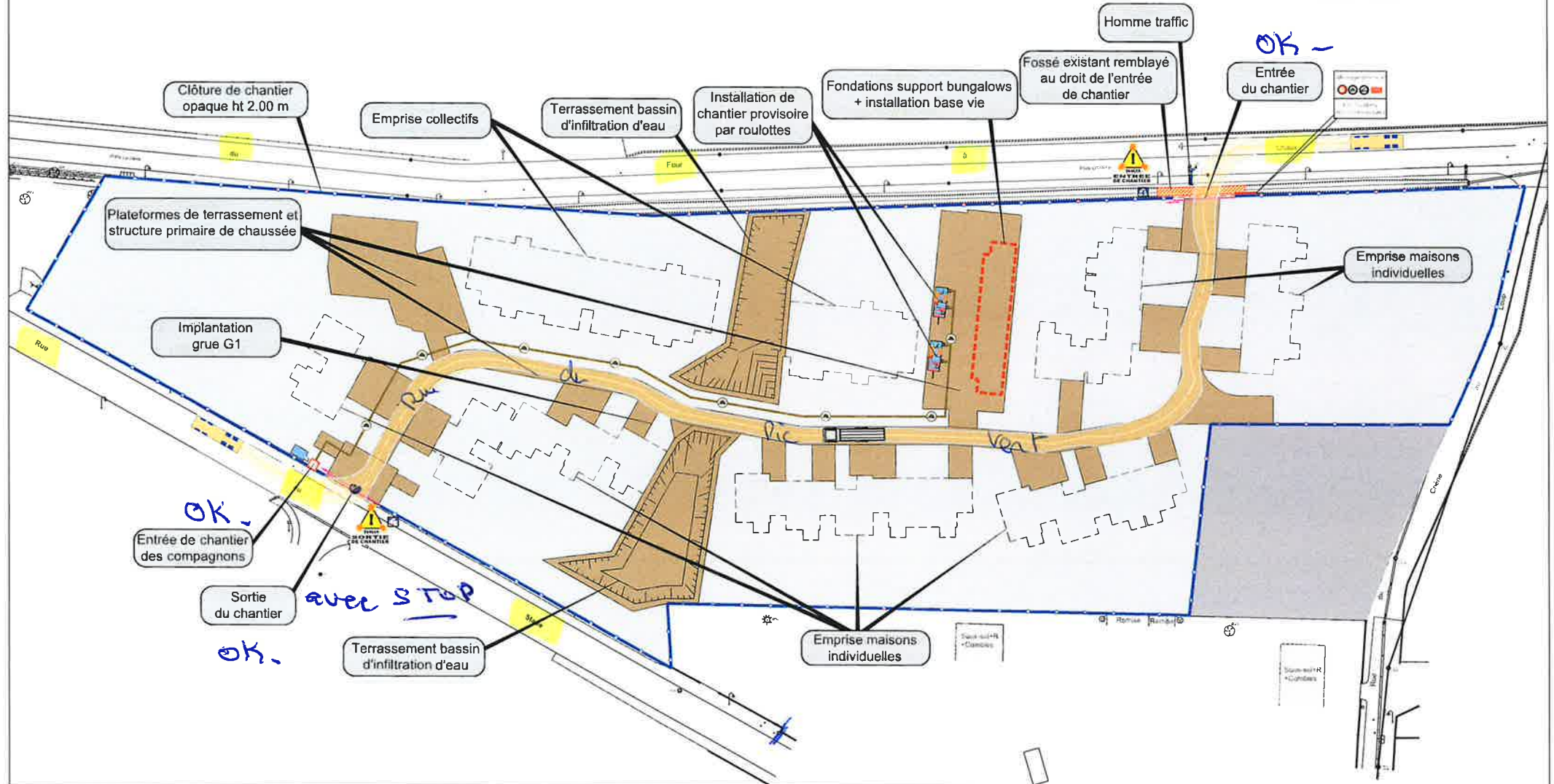
La Chapelle en Serval, le 2 avril 2024



Daniel DRAY, Maire

Pas de sortie du
du four à chaux

- Emprise chantier
- Décapage du terrain
- Emprise superstructure
- Emprise travaux des corps d'état secondaires
- Travaux de VRD et espaces verts
- Cheminement livraison chantier
- Base vie
- Zone de survol interdit en charge
- Emprise passerelles
- Emprise échafaudage pour travaux de façade
- Aire de stockage
- Clôture chantier type HERAS
- Cheminement ouvriers



Construction d'un ensemble de logements collectifs et individuels
Rue du Stade - Rue du Four à Chaux - 60520 - LA CHAPELLE EN SERVAL
PHASE VOIRIE PROVISOIRE DE CHANTIER & INSTALLATION BASE VIE

COGEDIM	DCE	TCE	PIC	04
Emetteur	Phase	Lot	Document	Page
1/750	A3	26/06/2023	A	